



# Droit de Naître

## Non à l'avortement dans la Constitution !

### Sommaire

Non à l'avortement dans la Constitution !

pages 1 et 2

Le ministre de la Santé contraint de démissionner

page 2

Traumatisme post-avortement : dire la vérité

page 3

États-Unis : victoire historique pour le droit à la vie

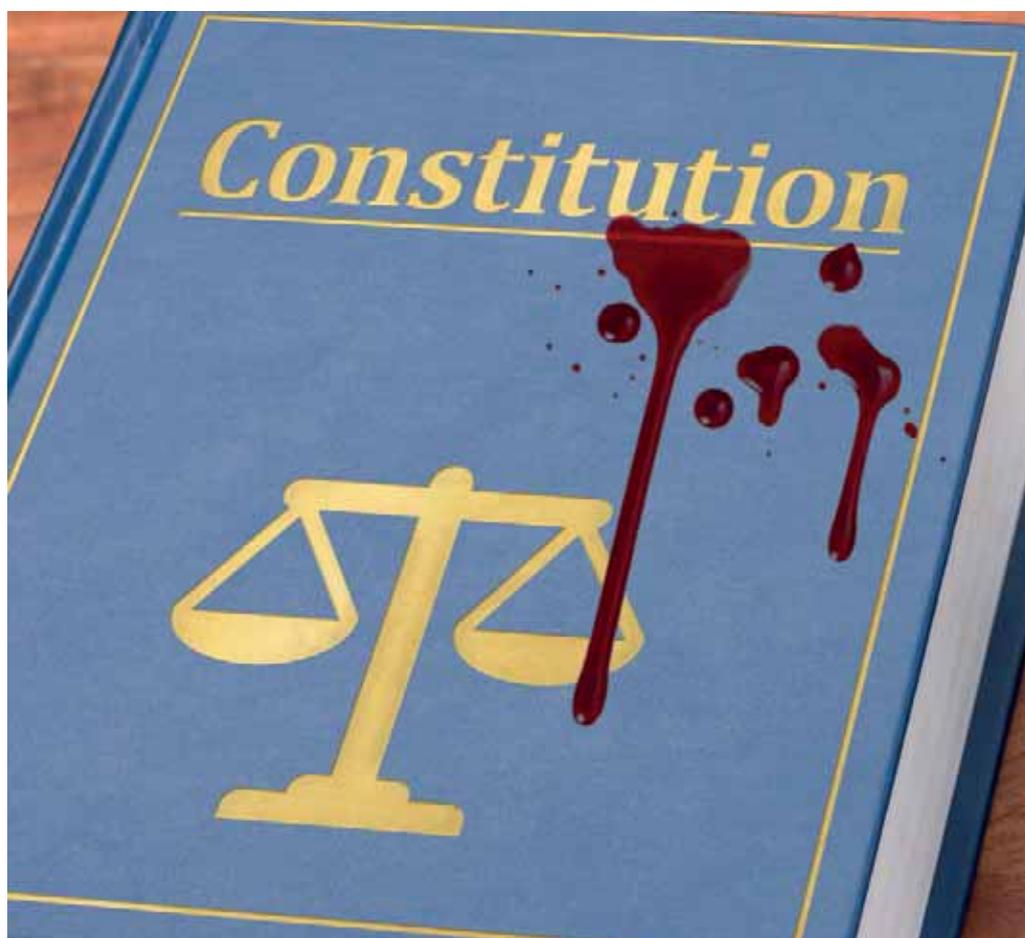
pages 4 et 5

Actualités

pages 6 et 7

Marche pour la Vie à Rome

page 8



L'abrogation de l'arrêt *Roe vs Wade* aux États-Unis terrrise le lobby de l'avortement dans toute l'Europe occidentale, y compris en France. « Grand malheur. Le pays de Trump (...) permet l'interdiction de l'avortement. Alerte : on connaît les canaux de contagion des USA en France », s'est affolé Jean-Luc

Mélenchon sur Twitter. « Un jour sombre pour les droits des femmes. Solidarité totale avec toutes les femmes aux États-Unis et dans le monde. Nous ne lâcherons rien pour nos droits, jamais », a renchéri le Premier ministre, Élisabeth Borne. Cette dernière a par ailleurs manifesté son allégeance au lobby de l'avortement en se rendant au

## Supprimer son bébé serait promu au rang des libertés fondamentales au même titre que la liberté d'expression

siège du Planning familial à Paris le 29 juin dernier.

Bien que la loi Veil ne soit, hélas, nullement menacée, le gouvernement a repris à son compte une revendication jusqu'alors portée par l'extrême-gauche : faire entrer le « droit » à l'avortement dans notre Constitution. Le président du groupe macroniste à l'Assemblée nationale, Aurore Bergé, a annoncé vouloir « sanctuariser » le « droit » à l'avortement. Une proposition approuvée avec enthousiasme par Mme Borne : « Le gouvernement soutiendra avec force cette proposition de loi. Pour toutes les femmes, pour les droits de l'Homme, nous devons graver cet acquis dans le marbre. » Il semble d'ores et déjà acquis que les députés socialistes, écologistes, communistes et insoumis voteront le texte.

Le but affiché de la manœuvre est de rendre extrêmement difficile – voire impossible – toute remise en cause de la légalisation de l'avortement dans le futur. Toutefois, la constitutionnalisation de l'avortement aurait au moins deux autres conséquences. La première serait

bien sûr symbolique : la France deviendrait le premier pays au monde à faire figurer un tel « droit » dans sa loi suprême. Supprimer son bébé serait promu au rang des libertés fondamentales au même titre que la liberté d'expression, la liberté de conscience ou encore le respect de la propriété privée ! Quel symbole terrible pour la France...

Toutefois ce n'est pas tout : si le recours à l'avortement devient un droit garanti par la Constitution, le Conseil constitutionnel ou le Conseil d'État pourraient censurer toute loi ou règlement qui serait jugé contraire à ce droit. Concrètement cela veut dire qu'une loi qui aurait pour objectif de réduire le nombre d'avortements – par exemple, en finançant les structures d'aide aux femmes en situation de détresse – pourrait être jugée inconstitutionnelle et donc empêchée d'entrer en vigueur. Bref la France serait condamnée ad vitam aeternam au tout-avortement. *Droit de Naître* engage dès maintenant une grande campagne nationale afin d'empêcher ce cauchemar de devenir réalité. ■



## Le ministre de la Santé contraint de démissionner

Les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 ont apporté leur lot de surprises... Parmi celles-ci la défaite, au second tour, du ministre de la Santé dans la 6<sup>e</sup> circonscription du Pas-de-Calais, face à sa concurrente du Rassemblement national. Comme le veut la coutume, le ministre devra présenter sa démission au président de la République qui, sauf immense surprise, l'acceptera. Brigitte Bourguignon,

issue du Parti socialiste, ne sera donc restée ministre de la Santé qu'un mois ! Pour tous ceux qui ont à cœur la défense des plus fragiles, c'est une excellente nouvelle. Mme Bourguignon est en effet connue pour ses liens étroits avec le lobby de l'euthanasie. Sa nomination avait, à juste titre, suscitée une vive inquiétude dans le milieu des soins palliatifs. Gageons que sa défaite sera accueillie avec soulagement.

# Traumatisme post-avortement : dire la vérité

**B**eaucoup de Français sont désinformés à propos de la sordide réalité de l'avortement. Comment s'en étonner ? Les médias et les élus ne cessent de présenter la légalisation et la banalisation de cet acte comme un progrès pour les femmes, au même titre que le droit de vote ! Simone Veil est vénérée comme une sainte de la République et c'est sans surprise qu'elle est entrée au Panthéon. Hélas, à rebours de ce que prétend cette propagande, des millions de femmes ont été traumatisées par l'acte atroce qu'elles ont commis. C'est pour faire triompher la vérité sur l'avortement que Droit de Naître s'apprête à diffuser dans toute la France, le livre *L'avortement blesse les femmes*. Écrit par Cinzia Baccaglioni, une psychologue et psychothérapeute italienne, cet ouvrage est à la fois facile à lire et solidement documenté. Rédigé sous forme de questions-réponses, *L'avortement blesse les femmes* traite avec précision des conséquences de l'avortement sur la santé des femmes et sur celle de tous ceux qui sont associés – directement ou indirectement – à cet acte.

## TABOUS FRANÇAIS

L'avortement est devenu l'un des plus grands tabous de la société française. Nulle remise en question n'est tolérée à ce sujet. Les jeunes femmes qui avortent ont l'interdiction de faire leur deuil et plus encore de se repentir. « Ce n'est pas d'un bébé dont vous vous êtes débarrassé, c'est d'un tissu de cellules », leur dit-on. Cinzia Baccaglioni rappelle que l'avortement a de lourdes conséquences sur le bien être émotionnel des femmes. Les troubles les plus courants de ce que l'on appelle

le syndrome post-avortement sont détaillés dans son ouvrage :

- Souvenirs négatifs et incontrôlés de la mort causée, cauchemars, vive douleur le jour anniversaire ;
- Incapacité à ressentir des émotions, détachement de l'affection, troubles de la communication ;
- Phobies, anxiété, troubles du sommeil, addictions, dépression, troubles suicidaires.

Bien que différemment, l'avortement affecte aussi les pères. Si ceux-ci ont été associés à cet acte, ils peuvent être rattrapés par un lourd sentiment de culpabilité ; et si la décision a été prise sans leur consentement, comme la loi le permet, il n'est pas rare qu'ils nourrissent une rancune tenace envers leur compagne. Plus surprenant, les frères et sœurs du bébé qui a été avorté peuvent également souffrir du syndrome post-avortement : rêves effrayants, sentiment d'insécurité, aversion et même haine des parents. Enfin il n'est pas rare que les médecins et le personnel soignant qui réalisent des avortements soient frappés par une sorte de burn-out, raconte Cinzia Baccaglioni.

## UN LIVRE DE COMBAT

*L'avortement blesse les femmes* n'est pas seulement un livre d'information, il s'agit aussi d'un ouvrage de combat. Sa diffusion contribuera à ouvrir les yeux des Français quant au drame de l'avortement et à ses terribles conséquences. Grâce au soutien de ses sympathisants, *Droit de Naître* diffusera au moins 10 000 exemplaires de ce livre dès la rentrée. ■





# États-Unis : victoire historique pour le droit à la vie

C'est un jour historique pour l'Amérique et, plus largement, pour le droit à la vie. Le 24 juin 2022, la Cour suprême des États-Unis a abrogé l'arrêt *Roe vs Wade* du 22 janvier 1973 qui légalisait l'avortement sur l'ensemble du territoire américain sous prétexte que l'interdiction de cette pratique portait atteinte au droit à la vie privée consacré par le quatorzième amendement de la Constitution des États-Unis. Pour justifier ce revirement de jurisprudence, les juges ont rappelé que « la Constitution (américaine) ne fait aucune référence à l'avortement et qu'aucun de ses articles ne protège implicitement ce droit ». L'autorité pour réguler l'avortement est donc « rendue au peuple et à ses représentants élus ». Concrètement cela signifie que ce sont les élus des cinquante États composant les États-Unis qui décideront à l'avenir d'interdire ou de légaliser cette pratique.

## « C'ÉTAIT LA VOLONTÉ DE DIEU »

L'annonce de la décision de la Cour suprême a provoqué une explosion de joie parmi les militants *pro-life* qui espéraient l'abrogation de *Roe vs Wade* depuis des décennies. Nombreux furent ceux qui ont remarqué que la date de ce jour historique correspondait, dans le calendrier liturgique, à la fête du Sacré Cœur de Jésus et à celle de saint Jean-Baptiste qui a reconnu le Sau-

veur alors qu'il était encore dans le sein de sa mère. L'ancien président des États-Unis, Donald Trump, à qui l'on doit la nomination décisive de trois juges pro-vie, a salué la décision de la Cour suprême par une déclaration sobre, mais qui résume bien le sentiment de millions d'Américains : « *C'était la volonté de Dieu.* » Dans un communiqué, les évêques de New-York se sont réjouis d'un « jour historique » : « *Nous rendons grâce au Seigneur pour la décision d'aujourd'hui. [...] Cette juste décision sauvera un nombre incalculable d'enfants innocents à naître* », ont-ils écrit.

## LE CAMP « PRO-CHOIX » CONSTERNÉ

Du côté des « pro-choix » - comprenez, des « pro-avortement » - en revanche c'est la consternation et la colère. Alors que la gauche progressiste ne cesse de se draper dans l'« état de droit » pour imposer son agenda, elle n'a pas eu de mots assez durs pour condamner la décision de la plus haute instance du pouvoir judiciaire américain qui, pourtant, n'a fait que redonner la parole au peuple via ses représentants ! Autre coup de massue pour les « progressistes » : le sens de l'histoire marxiste – qui prétend qu'aucun « retour en arrière » n'est possible – n'existe pas. Les éléments les plus radicaux du lobby pro-avortement envisagent de commettre des attentats et les juges de la Cour suprême

qui ont voté l'abrogation de *Roe vs Wade* sont menacés de mort. Dans une allocution solennelle, l'actuel locataire de la Maison-Blanche, Joe Biden, a dénoncé la décision de la Cour suprême comme une « *erreur tragique* » qui serait, d'après lui, le résultat d'« *une idéologie extrémiste* ». Sans surprise, Barack Obama et Hillary Clinton ont abondé dans le même sens. Plus inattendue, en revanche, a été l'intervention d'Emmanuel Macron sur un sujet de politique intérieure américaine qui a *priori* n'est pas de son ressort. « *J'exprime ma solidarité avec les femmes dont les libertés sont aujourd'hui remises en cause par la Cour suprême des États-Unis d'Amérique* », a écrit le président français sur Twitter.

## LA BATAILLE DANS LES ÉTATS COMMENCE

À présent, la bataille va se jouer au niveau des États puisque la Cour suprême leur a rendu le pouvoir de légiférer souverainement sur le sujet. Dès l'annonce de la décision de la Cour suprême, plusieurs États ont adopté une législation protégeant, sans exception, le droit à la vie des enfants à naître. C'est le cas, notamment, du Missouri et du Dakota du Sud. « *C'est un jour monumental pour le caractère sacré de la vie* », a déclaré Éric Schmitt, le procureur général du Missouri. L'Alabama, l'Arkansas, l'Idaho, le Kentucky, la Louisiane, le Mississippi, le Dakota du Nord, l'Oklahoma, le Tennessee, le Texas, l'Utah, la Virginie-Occidentale et le Wyoming devraient eux-aussi s'engager très vite sur cette pente vertueuse. « *Nous avons l'opportunité de faire des progrès en protégeant le caractère sacré de la vie, et c'est exactement ce que nous allons faire* », a déclaré le gouverneur de l'Indiana, Éric Holcomb. Dans certains États très libéraux, comme la Californie,

acquise au Parti démocrate, le combat sera plus long pour faire triompher le droit à la vie.

## LES LEÇONS D'UNE IMMENSE VICTOIRE

Comment le camp *pro-life* est-il parvenu à un tel triomphe ? La question mérite d'être posée car c'est la première fois dans l'histoire que le lobby de l'avortement subit une telle défaite. Il y a cinquante ans, alors que les États-Unis étaient l'épicentre de la « révolution sexuelle », peu de gens auraient parié sur le renversement de *Roe vs Wade*. Malgré l'absence de perspectives immédiates, les défenseurs du droit à la vie ne se sont jamais découragés outre-Atlantique. Patiemment, ils ont entamé une résistance héroïque à la culture de mort. Manifestations de rue, prières devant les avortoirs, pressions auprès

des élus : tous les moyens ont été utilisés pour promouvoir la cause des enfants à naître. Contrairement aux militants *pro-vie* de certains pays européens pétris de laïcisme, comme la France, les *pro-life* américains n'ont pas mis leurs convictions religieuses sous le marteau jusqu'à obtenir le « miracle » du 24 juin 2022. Chaque année, de nombreux établissements scolaires catholiques et des centaines de paroisses participent, comme tels, à la *March for Life* qui a lieu à Washington, la capitale fédérale des États-Unis. Si les *pro-life* s'opposent à l'avortement, c'est parce que la vie est un « don de Dieu ». L'intransigeance et l'abnégation sont d'autres vertus du mouvement *pro-vie* américain qui l'ont conduit à la victoire : pas question de céder un pouce de terrain au lobby de l'avortement. *God bless America !*



Photo : SchexnayderClay via Twitter

## Au restaurant, un plat représente un embryon de trois mois !

Photo : RocíoLopezReal via Twitter



**Le restaurant mette à sa carte un plat appelé « Mimesis cuit d'un embryon humain de trois moi »**

On pensait avoir tout vu...mais cette nouveauté, pour le moins lugubre et des plus aberrantes, restera gravée dans les annales de l'acceptable. Le restaurant espagnol Mugaritz vient de lancer le plat « ragoût mimesis », un bouillon de pois chiches au jus de noisettes qui représente un bébé de trois mois de gestation, entouré d'un gel donnant l'impression d'être le liquide amniotique qui enveloppe le bébé dans l'utérus. Une amande sert de tête au bébé, elle crépite lorsqu'elle est croquée, simulant ce qui pourrait être le son d'un crâne broyé. Le tout totalement assumé par le restaurant puisque, sur la carte des menus, on trouve ce ragoût avec cette indication précise : « Mimesis cuit d'un embryon humain de trois mois ». Dirigé par le chef Andoni Luis Aduriz, Mugaritz possède une étoile au guide Michelin, et occupe la 14<sup>ème</sup> place au top 50 des meilleurs restaurants du monde. Le plat « n'est pas fait pour plaire à tout le monde », concède Andoni Aduriz à la presse. Encore heureux ! Sur le site du restaurant, on peut lire la tentative de justification suivante : « Nous aimons nourrir l'esprit en nourrissant la curiosité, les sens ou le désir (...). Pour ce faire, nous interrogeons la logique du monde culi-

naire, repensant les normes sociales et les préjugés. Nous cherchons à créer un contexte pour exercer la liberté sensorielle afin de surmonter l'imposition des coutumes. »

De nombreuses personnes ont réagi sur les réseaux sociaux, comme le Père Francisco Javier Bronchalo, prêtre du diocèse espagnol de Getafe, qui a écrit sur Twitter : « C'est lamentable ce qu'a fait le restaurant Mugaritz. Un plat en forme d'embryon humain avec une amande pour tête. C'est la perte totale de l'humanité. Démoniaque. » Pour le journal Hispanidad, le plat de Mugaritz est « une étape de plus dans le processus de barbarie et de sauvagerie du monde contemporain. Il normalise le fait de manger un fœtus, il normalise le cannibalisme, l'avortement et l'infanticide ». Pour Pablo Hertfelder, de l'Institut de politique sociale d'Espagne, il est « intolérable que le restaurant Mugaritz mette à sa carte un plat appelé "Mimesis cuit d'un embryon humain de trois mois". N'est-ce pas là une grave injure faite au plus de 99 149 enfants avortés chaque année en Espagne ? » Une pétition est en cours pour exiger le retrait du plat et des excuses publiques de la part de la direction du restaurant.

## Allemagne : l'avortement en recul

Voici une bonne nouvelle en provenance d'outre-Rhin : en 2021 le nombre d'enfants avortés est tombé à un niveau historiquement bas en Allemagne, environ 4 000 de moins par rapport à l'année précédente. L'institut allemand de statistiques officielles *Destatis* rapporte que 94 000 enfants ont été avortés en 2021, soit une diminution de 5,4 % par rapport à 2020. Selon l'analyse de l'*Evangelical Focus Europe*, les raisons de ce déclin sont difficiles à déterminer, cependant on peut penser que les efforts des pro-vies allemands pour soutenir les femmes enceintes dans le besoin et les campagnes de sensibilisation pour promouvoir la dignité humaine des enfants à naître ont grandement contribué à un tel résultat.

# La parole est aux adhérents !

La réélection d'Emmanuel Macron est une bien mauvaise nouvelle pour les enfants à naître et la composition de la nouvelle Assemblée nationale n'est guère plus rassurante. Fort de ses relais à l'Élysée, à Matignon et au Palais Bourbon, le lobby de l'avortement ne va pas tarder à passer à l'offensive tous azimuts. La première attaque a d'ailleurs déjà commencé avec la volonté de la gauche et des députés macronistes d'inscrire un pseudo-droit à l'avortement dans notre Constitution. Toutefois il est certain que le lobby de l'avortement ne se contentera pas de cela... Il va aussi tenter par tous les moyens d'obtenir l'abrogation de la clause de conscience spécifique à l'avortement. S'il y parvient, les gynécologues pourraient être obligés de tuer, sous peine de poursuites judiciaires. La GPA et le suicide assisté font partie des autres pratiques contraires au droit des plus fragiles qui pourraient être légalisées durant le nouveau quinquennat Macron en l'absence de réaction. Afin de préparer la contre-offensive, *Droit de Naître* a sollicité l'avis de ses sympathisants. Les réponses au questionnaire envoyé seront publiées dans le prochain bulletin.

## Avortement à 14 semaines : d'importants risques médicaux

Le Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) tire la sonnette d'alarme : alors qu'en France le délai pour avorter est passé de 12 à 14 semaines de grossesse, les professionnels de la santé pointent des « difficultés techniques et/ou organisationnelles » et des « risques médicaux ». « La technique chirurgicale des avortements entre 12 et 14 semaines de grossesse est différente de l'aspiration-curetage et fait appel à des techniques dites de « morcellation » plus complexes, auxquelles les praticiens français ne sont pas formés », alerte le Dr Geoffroy Robin, secrétaire général du CNGOF, à l'occasion du congrès Pari(s) Santé Femme. « Ce qui suscite pour certains beaucoup de crainte et d'angoisse et pourrait même en amener à démissionner. » Quant aux avortements médicamenteux, à ces termes plus tardifs ils sont synonymes de « mini-accouchement » pour la femme : quoi de plus traumatisant ? « Toutes les études le montrent, dénonce fermement le Pr Joëlle Belaisch Allart, présidente du CNGOF, [les risques] vont en augmentant avec le terme de la grossesse. » Et le Collectif de spécialistes de conclure : « Vis-à-vis du grand public, cet allongement ne doit pas être considéré comme une possibilité de bénéficier de deux semaines supplémentaires pour se décider. (...) »

## Chili : l'avortement constitutionnalisé ?

Il n'y a pas qu'en France que l'extrême gauche tente de faire entrer l'avortement dans la loi suprême... Le 15 mars 2022, la Convention constitutionnelle, chargée de rédiger la nouvelle constitution du Chili, a approuvé l'ajout d'un article qui stipule que « l'État garantit l'exercice des droits sexuels et reproductifs sans discrimination (...), assurant les conditions d'une grossesse volontaire et protégée, d'une interruption volontaire de grossesse, d'un accouchement et d'une maternité ». On notera que ce vote a eu lieu quelques jours à peine après l'investiture du nouveau Président chilien, Gabriel Boric, dont plusieurs ministres arboraient le foulard vert du mouvement féministe latino-américain. L'avortement a été totalement interdit au Chili entre 1989 et 2017. Depuis il est autorisé « en cas de viol, de danger pour la mère ou de non-viabilité du fœtus ». Le texte final sera soumis à un référendum en automne prochain. Espérons que les Chiliens le rejettent !

« Les Nouvelles de *Droit de Naître* »  
est une publication de  
l'Association *Droit de Naître*.

ISSN : 1283-699

Directeur de la publication : M. Fernandez  
Comité de rédaction : M. Georges Martin

Édité par Droit de Naître, association loi 1901,  
constituée le 21 septembre 1995, durée illimitée.

N. SIRET : 407 650 175 00034

Siège social : 39 av. Pasteur – 92400 Courbevoie  
Tél. : 0 800 880 521

E-mail : [contact@droitdenaitre.org](mailto:contact@droitdenaitre.org)

Site : [www.droitdenaitre.org](http://www.droitdenaitre.org)

Flashage-impression :

GIE Européenne de Médias

ZI St-Arnoult 28170 Châteauneuf-en-Thymerais  
RCS C383983798

# Le courrier des amis de Droit de Naître



Albert\_Anker\_-\_Schulmadchen\_bei\_den\_Hausaufgaben

- ✓ « L'insensé dit en son cœur : « Il n'y a point de dieu » (psaumes)  
Malheureusement, la majorité du peuple français répond à cette définition depuis au moins 48 ans. Et c'est pour cela que la loi Veil a pu être votée... dans le mépris total de la loi divine : « Tu ne tueras point. » (6e prescription du Décalogue, Exode)  
Mais les partisans de l'avortement veulent ignorer que la femme ne dispose pas librement de son corps, mais du corps d'un autre, l'enfant qu'elle héberge, un être humain.  
(...) Hélas ! presque tous les hommes politiques de droite sont favorables à l'avortement. » (...) M. et Mme R.G. de Verdun (55).

- ✓ « Ma formation chrétienne m'oblige à être d'accord avec vous car l'avortement est un geste criminel qui consiste à supprimer un humain qui potentiellement deviendra un homme ou une femme et c'est intolérable ! » M. J.P.B. du Perray en Yvelines (78).

- ✓ « Je vous remercie pour toutes les informations que vous nous transmettez concernant la politique gouvernementale sur l'avortement. Je souscris pleinement à votre action depuis des années. (...)

Ce qui est terrible c'est que l'on nie que le bébé en formation est déjà un futur citoyen à part entière. Même si son corps n'est pas encore totalement formé, la vie humaine, elle, travaille sans relâche à l'achèvement de son organisme.

Tous les grands hommes arrivent sur la terre de la même manière.

Au départ on nous disait que l'avortement ne pouvait être qu'en cas de danger mortel pour la mère ou l'enfant. Maintenant c'est au bon plaisir de chacun.

L'avortement est un vrai traumatisme pour la mère et, dans son souvenir, elle ne peut oublier qu'elle a tué son enfant.

Et pour l'enfant c'est un crime.

Et pour la France qui veut faire briller son prestige à l'Union Européenne, inscrivant le droit à l'avortement dans la charte des principes fondamentaux de l'Union Européenne, c'est une honte. » Mlle S.P. de Sèvres (92).

## Droit de Naître présente à la Marche pour la Vie à Rome

La nouvelle édition de la Marche pour la Vie italienne a fait sensation ce samedi 21 mai 2022 à Rome. Sous un beau soleil, le cortège a traversé le centre-ville au départ de la *Piazza da Republicca* pour prendre fin à la *Piazza San Giovanni*. Plusieurs milliers de manifestants étaient présents dans la ville éternelle. Parmi ceux-ci, de nombreux ecclésiastiques et de jeunes familles. Une délégation de Droit de Naître était également là, comme chaque année, pour soutenir nos amis italiens.

